

Secours Populaire Français Fédération de la Sarthe

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Secours Populaire Français - Fédération de la Sarthe
Association
Siège social 128 Avenue Jean Jaurès 72 000 Le Mans

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français Fédération de la Sarthe

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Secours Populaire Français - Fédération de la Sarthe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes annuels :

- La note 8.1.2.1. « Missions sociales » incluse dans la partie VIII. « Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources » qui mentionne que la définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.
- La note « Informations relatives au compte de résultat » incluse dans la partie VI. de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant des contributions volontaires en nature figure au pied du compte de résultat et en détail de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des moyens mis en œuvre par votre Fédération, décrits dans l'annexe. Les méthodes retenues et les travaux que nous avons entrepris permettent de considérer dans le cadre de notre appréciation que ce montant constitue une approche acceptable des contributions volontaires en nature.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note VIII de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétariat départemental.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 mai 2024

Le Commissaire aux comptes

NEXIOM AUDIT

Emmanuel CHARRIER



Bilan

Fédération de la SARTHE - FED IQ 072 0 00000 000096

Exercice : 2023

En €uros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2023	Montant net 2022	En €uros	Année 2023	Année 2022
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres sans droit de reprise	235 630,02	235 630,02
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	Projet associatif et réserves	323 926,35	323 926,35
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	367 088,71	363 029,74
Terrains	1 064 580,41	390 321,42	674 258,99	650 247,83	Excédent ou déficit de l'exercice	- 101 104,04	4 058,97
Agencements et aménagements de terrains	110 980,00	0,00	110 980,00	110 980,00	Situation nette (sous-total)	825 541,04	926 645,08
Constructions	706 297,40	202 632,11	503 665,29	480 618,07	Subventions d'investissement	290 229,74	305 476,23
Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 845,21	38 838,46	5 006,75	3 561,66	I. Fonds propres	1 115 770,78	1 232 121,31
Autres immobilisations corporelles:	203 457,80	148 850,85	54 606,95	38 747,70	Ecart de combinaison	0,00	0,00
Installations générales, agencements divers	86 760,09	63 233,68	23 526,41	29 269,87	II. Ecart de combinaison	0,00	0,00
Matériel de transport	63 963,82	63 963,82	0,00	0,00	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Matériel de bureau et informatique	33 996,40	16 542,15	17 454,25	1 527,56	Fonds déduits	97 373,43	89 514,08
Mobilier	18 737,49	5 111,20	13 626,29	7 950,27	III. Fonds reportés et déduits	97 373,43	89 514,08
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0,00	0,00	0,00	16 340,40	Provisions pour risques	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour charges	0,00	0,00
Immobilisations financières					IV. Provisions	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	57 090,00	0,00	57 090,00	53 670,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	116 012,30	130 652,26
Prêts	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	Emprunts et dettes financières diverses SPF	0,00	0,00
Autres	7 090,00	0,00	7 090,00	3 670,00	Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0,00	0,00
I. Actif immobilisé	1 121 670,41	390 321,42	731 348,99	703 917,83	Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 575,02	61 402,61
Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	21 123,71	22 891,77
Créances	258 044,50	0,00	258 044,50	303 873,24	Dettes sur immobilisations	0,00	1 925,00
Avances et acomptes versés sur commandes	1 747,67	0,00	1 747,67	0,00	Autres dettes (dont charges à payer)	5 238,86	134,85
Créances clients et comptes rattachés	214 772,83	0,00	214 772,83	215 947,26	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Créances reçues par legs ou donations	41 524,00	0,00	41 524,00	0,00	V. Dettes	207 949,89	217 006,49
Autres créances (dont produits à recevoir)	176 446,17	0,00	176 446,17	190 278,03	VI. Ecart de conversion Passif		
Disponibilités	255 090,08	0,00	255 090,08	336 532,78	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+V+VI)	1 421 094,10	1 538 641,88
Valeurs mobilières de placement et FNS	164,36	0,00	164,36	4 040,00			
Charges constatées d'avance	689 745,11	0,00	689 745,11	834 724,05			
II. Actif circulant	689 745,11	0,00	689 745,11	834 724,05			
III. Ecart de conversion Actif							
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 811 415,52	390 321,42	1 421 094,10	1 538 641,88			



Compte de résultat

Fédération de la SARTHE - FED IQ 072 0 00000 000096

Exercice : 2023

En Euros	Année 2023	Année 2022
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	10 045,78	8 590,51
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0,00	0,00
<i>dont parrainages</i>	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs	482 260,30	430 858,18
Concours publics et subventions d'exploitation	136 464,13	176 149,16
Ressources liées à la générosité du public	225 401,17	215 610,37
<i>Dons manuels</i>	210 064,81	195 140,93
<i>Mécénats</i>	15 336,36	20 469,44
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0,00	0,00
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0,00	0,00
Contributions financières	120 395,00	39 098,65
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 140,88	12 110,70
Utilisations des fonds dédiés	34 632,24	26 158,22
Autres produits	195 573,71	216 374,71
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	39 150,50	42 549,62
<i>Produits d'initiatives</i>	155 916,19	171 994,01
<i>Autres</i>	507,02	1 831,08
I - Produits d'activité	734 652,91	694 092,32
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Achats de marchandises, matériels et fournitures	211 263,21	141 502,86
Variations de stock	0,00	0,00
Autres achats	21 543,45	23 911,52
Services extérieurs	107 462,23	91 121,07
Autres services extérieurs	73 195,81	53 309,49
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	85 509,44	66 754,90
Impôts, taxes et versements assimilés	11 615,63	11 818,70
Salaires et traitements	142 993,08	148 778,02
Charges sociales	46 346,98	54 949,12



Compte de résultat

Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	43 119,57	31 321,65
- sur immobilisations	43 119,57	31 321,65
- sur immobilisations destinées à être cédées	0,00	0,00
- sur actif circulant	0,00	0,00
- pour risques et charges	0,00	0,00
Autres charges	65 812,23	42 831,88
Reports en fonds dédiés	42 491,59	43 678,54
II - Charges d'activité	851 353,22	709 977,75
Résultat d'activité	- 116 700,31	- 15 885,43
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	8 537,30	3 439,06
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
III - Produits financiers	8 537,30	3 439,06
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	942,04	1 052,83
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
IV - Charges financières	942,04	1 052,83
Résultat Financier	7 595,26	2 386,23
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 673,62	5 111,93
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 246,49	14 426,49
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
V - Produits exceptionnels	16 920,11	19 538,42
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 919,10	1 531,18
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	449,07
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
VI - Charges exceptionnelles	8 919,10	1 980,25
Résultat Exceptionnel	8 001,01	17 558,17
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
Résultat Combinaison	0,00	0,00

TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	760 110,32	717 069,80
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	861 214,36	713 010,83
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	- 101 104,04	4 058,97
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	761 785,69	667 232,64
Prestations en nature	108 324,54	155 358,88
Dons en nature	911 471,25	868 878,45
Total	1 781 581,48	1 691 469,97
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	761 785,69	667 232,64
Prestations en nature	108 324,54	155 358,88
Secours en nature	911 471,25	868 878,45
Total	1 781 581,48	1 691 469,97



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de la SARTHE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales.....	4
Moyens mis en œuvre.....	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes.....	7
Méthode générale.....	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation.....	7
Durée de l'exercice et date de clôture.....	7
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	7
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances.....	9
Subventions d'investissements.....	9
Fonds reportés sur legs et donations.....	10
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.....	10
Provisions pour risques et charges.....	10
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R.).....	10
Compte d'emplois des ressources.....	11
Evénements postérieurs à la clôture.....	11
IV. Informations complémentaires	12
Rémunération des dirigeants.....	12
Honoraires des commissaires aux comptes.....	12
Engagements hors bilan.....	12
V. Informations relatives au bilan	14
Actif.....	14
Passif.....	18
VI. Informations relatives au compte de résultat	22
Ventilation par nature des produits d'activités.....	22
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.....	23
Effectif.....	23
Résultat exceptionnel.....	24
VII. Autres informations	25
Contributions volontaires en nature.....	25
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	27
Compte de Résultat par origine et destination (CROD).....	29
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER).....	32



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2023

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de la SARTHE

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 9 en 2023

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 3 en 2023

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 1748 en 2023

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 500 en 2023 à l'échelle du département

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 4 en 2023

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Du point de vue social, un changement de directeur est survenu en octobre. Monsieur Brillant a quitté son poste le 21 octobre 2023, donnant lieu à des indemnités. Monsieur Bourgeois l'a remplacé à compter du 1er décembre 2023.

Du point de vue du développement, les travaux de l'architecture réseau ont été achevés en début d'année. Un travail de réaménagement d'Espace solidarité a été engagé en 2022. Dans ce cadre, en octobre 2023, deux jeunes diplômées de l'école de design sont entrées en résidence.

Du point de vue des solidarités, la tendance à la hausse des achats constatée en 2022 se poursuit sur 2023. Cela concerne l'alimentaire au premier chef mais également d'autres postes tels les jouets. Une tournée populaire à dimension culturelle a sillonné le département. Des dépenses d'investissement et de fonction y sont liées. Le coût des séjours vacances est en augmentation et les subventions colos apprenantes sont en baisse notable sur 2023.

Du point de vue du fonctionnement, la hausse du coût des fluides impacte le budget 2023. Les coûts de location augmentent du fait de la signature d'un contrat de location longue durée pour un camion frigorifique ainsi que du fait de la perte d'une subvention par la banque alimentaire pour le local partagé en zone sud. Les coûts de déplacement sont en forte augmentation du fait de la multiplicité des événements et missions organisés sur l'année (congrès national et départemental, accueil du CAEB, mission exploratoire vacances familles, fête de l'humanité, accueil de réunions nationales...).

Du point de vue de la collecte, les produits d'initiatives marquent une nouvelle baisse notamment sur les deux échoppes solidaires 'Oblique'.

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

A compter de l'exercice 2023, la structure bénéficiaire d'un reversement de subventions de la part d'une autre structure Secours populaire français enregistrera ce produit en contribution financière. Auparavant, ces opérations venaient impacter la rubrique « Subventions d'exploitation ».

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Au cours du 1er trimestre 2023, une dotation financière a été reversée à l'ensemble des fédérations du Secours populaire français afin de compenser une partie des crédits européens non mobilisés à travers le programme du FEAD/SEAA. Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée au 31/12/2023,
- De procéder à un recensement des produits non distribués au 31/12/2023 et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2023 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables au 1er janvier 2020 concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprecisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations »

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8 %.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8 %.

Pour 2023, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

Dons de particuliers

Mécénat

Legs, donations et assurances-vie

Subventions

Contributions financières des fondations et associations

Autres ressources

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, deux événements importants sont à signaler :

- 3 assurances vies d'un montant encore inconnu ont été transmises au siège du Secours populaire pour gestion
- Le leg Martel a été reversé par l'association nationale sur le FNS de la fédération de la Sarthe. Sur ce leg dédié à Copain du monde, 30% des salaire et charges annuels d'Alicia Babin ont été prélevés.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2023, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2023 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 3955,25 € bruts.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2023 s'élèvent à 6 731,80 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,17%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 138,11 €.

4.3.2 Crédit-bail

La fédération a un crédit-bail de 5 ans (novembre 2021 à octobre 2026) sur un gerbeur électrique pour un loyer annuel de 2232.00 € (186.00 € par mois).

Retraitements de crédits-baux					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			2604,00		
- exercice			2232,00		
sous-total	0,00	0,00	4836,00	0,00	0,00
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			2232,00		
- à cinq ans au plus			4092,00		
sous-total	0,00	0,00	6324,00	0,00	0,00
Valeur résiduelle					
- à un an au plus					
- à plus d'1 an et 5 ans au plus			764,00		
- à plus de cinq ans					
sous-total	0,00	0,00	764,00	0,00	0,00
Montant pris en charge dans l'exercice	0,00	0,00	2232,00	0,00	0,00

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2023 du testateur Martel pour un montant de 2402.45 € (net des 8 % de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation Lots dits « infructueux », les produits achetés en 2023 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 0 €.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2023,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2023,
- ✓ Les variations des dépréciations,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

Les mouvements des immobilisations :

En Euros	Valeur brute au 01/01/2023	Acquisitions et créations en 2023	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2023	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	110 980,00	0,00	0,00	110 980,00
Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	655 190,70	51 106,70	0,00	706 297,40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	40 597,21	3 248,00	0,00	43 845,21
Autres immobilisations corporelles:	178 045,52	29 116,43	3 704,15	203 457,80
<i>Installations générales, agencements divers</i>	87 568,25	0,00	808,16	86 760,09
<i>Matériel de transport</i>	63 963,82	0,00	0,00	63 963,82
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	15 582,76	21 309,63	2 895,99	33 996,40
<i>Mobilier</i>	10 930,69	7 806,80	0,00	18 737,49
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	16 340,40	0,00	16 340,40	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (II)	1 001 153,83	83 471,13	20 044,55	1 064 580,41
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	3 670,00	3 420,00	0,00	7 090,00
Immobilisations financières (III)	53 670,00	3 420,00	0,00	57 090,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 054 823,83	86 891,13	20 044,55	1 121 670,41

Les mouvements des amortissements :

En euros	Montant en début d'exercice 2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions : reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice 2023
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	174 572,63	28 059,48	0,00	202 632,11
Installations techniques, matériel et outillage industriel	37 035,55	1 802,91	0,00	38 838,46
Autres immobilisations corporelles:	139 297,82	13 257,18	3 704,15	148 850,85
<i>Installations générales, agencements divers</i>	58 298,38	5 743,46	808,16	63 233,68
<i>Matériel de transport</i>	63 963,82	0,00	0,00	63 963,82
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	14 055,20	5 382,94	2 895,99	16 542,15
<i>Mobilier</i>	2 980,42	2 130,78	0,00	5 111,20
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	350 906,00	43 119,57	3 704,15	390 321,42
TOTAL GENERAL (I+II)	350 906,00	43 119,57	3 704,15	390 321,42

L'état des stocks au 31/12/2023 :

En euros	Stocks au 01/01/2023	Reprise de stocks au 31/12/2023	Nouveaux stocks au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023
Stocks des autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks des marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

L'état des créances au 31/12/2023 :

En euros	Année 2023
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	0,00
Participations	0,00
Autres titres immobilisés	57 090,00
Prêts	0,00
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 747,67
Créances clients et comptes rattachés	214 772,83
Autres créances:	41 524,00
<i>Personnel</i>	<i>1 100,00</i>
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	<i>0,00</i>
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	<i>16 000,00</i>
<i>Autres</i>	<i>24 424,00</i>
Créances reçues par legs ou donations	0,00
Charges constatées d'avance	164,36
TOTAL	315 298,86

Les variations des dépréciations :

En euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2023	Augmentati ons: dotations de l'exercice 2023	Diminutions : reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Dépréciations des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des comptes clients	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Les produits à recevoir :

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Avances et acomptes versés sur commande	1 747,67
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0,00
Autres créances:	16 000,00
<i>Personnel</i>	0,00
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0,00
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	16 000,00
<i>Autres</i>	0,00
Produits à recevoir	0,00
TOTAL	17 747,67

Les mouvements de trésorerie :

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	336 532,78	255 090,08
<i>Placements divers</i>	0,00	20,15
<i>OPCVM</i>	0,00	0,00
<i>Fonds National de Solidarité</i>	336 532,78	255 069,93
Comptes courants	188 917,92	173 109,59
Caisses	1 360,11	3 336,58
TOTAL	526 810,81	431 536,25

Le détail des charges constatées d'avance :

En €uros	Année 2023
Exploitation courante	164,36
Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	164,36

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant.

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant.

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En Euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions : reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

L'état des emprunts et des dettes financières :

En euros	Capital restant dû au 01/01/2023	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit:	130 652,26	14 639,96	0,00	116 012,30
<i>Emprunts</i>	130 652,26	14 639,96	0,00	116 012,30
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès de structures SPF	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	130 652,26	14 639,96	0,00	116 012,30

En euros	Capital restant dû au 01/01/2023	Capital restant dû au 31/12/2023
<i>Compte courant au passif</i>	0,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

L'état des dettes à la clôture :

En euros	Montants au 31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	116 012,30
<i>Emprunts</i>	116 012,30
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00
<i>Dettes financières</i>	0,00
Emprunts auprès des structures SPF	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 575,02
Dettes fiscales et sociales:	21 123,71
<i>Personnel</i>	8 385,01
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	12 255,70
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	483,00
Dettes sur immobilisations	0,00
Autres dettes	5 238,86
Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL	207 949,89

Le détail des charges à payer :

En Euros	Montants au 31/12/2023
Intérêts courus sur emprunts	0,00
Avances et acomptes reçus sur commande	0,00
Fournisseurs - Factures non parvenues	15 641,00
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	9 234,00
<i>Personnel</i>	<i>6 943,00</i>
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	<i>2 291,00</i>
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0,00
Charges à payer	120,00
Créditeurs divers	0,00
TOTAL	24 995,00

Le détail des produits constatés d'avance :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Exploitation courante	0,00
Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	0,00

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat			Augmentation			Diminution ou consommation
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	235 630,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 630,02
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	323 926,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 926,35
Report à nouveau	363 029,74	4 058,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 088,71
Excédent ou déficit de l'exercice	4 058,97	-4 058,97	0,00	0,00	0,00	-101 104,04	0,00	-101 104,04
Situation nette	926 645,08	0,00	0,00	0,00	0,00	-101 104,04	0,00	825 541,04
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	305 476,23			-15 246,49		0,00		290 229,74
Provisions réglementées								
TOTAL	1 232 121,31	0,00	0,00	-15 246,49	0,00	-101 104,04	0,00	1 115 770,78

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	36 979,75	5 020,00	23 592,98	18 406,77
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	5 244,92	23 920,00	0,00	29 164,92
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	47 289,41	13 551,59	11 039,26	49 801,74
TOTAL	89 514,08	42 491,59	34 632,24	97 373,43

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Vente de biens et services	10 045,78	8 590,51
Concours publics et subventions d'exploitations	136 464,13	176 149,16
Dons manuels	210 064,81	195 140,93
Mécénats	15 336,36	20 469,44
Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00
Autres produits liés à la GP	0,00	0,00
Contributions financières	120 395,00	39 098,65
Reprises sur provision et transferts de charges	12 140,88	12 110,70
Utilisations des fonds dédiés	34 632,24	26 158,22
Participations des destinataires de la solidarité	39 150,50	42 549,62
Produits d'initiatives	155 916,19	171 994,01
Autres produits	507,02	1 831,08
TOTAL	734 652,91	694 092,32

Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

En euros	Montant
PRODUITS :	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	0,00
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0,00
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
CHARGES :	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
TOTAL	0,00

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En euros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	0,00
Subventions internationales	0,00
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0,00
Subventions régionales	16 000,00
Subventions départementales	55 160,98
Subventions communales	45 749,65
Subventions des autres états publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	16 000,00
Subventions Publiques Diverses	0,00
Subventions emplois aidés	3 553,50
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0,00
TOTAL	136 464,13

**ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023
(VERSION SYNTHETIQUE)**

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2023 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	50,00€
États-unis	2 000,00€

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2023 est de 4.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2023 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2023
Produits	16 920,11
Produits d'éléments d'actifs cédés	0,00
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	15 246,49
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	1 666,46
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7,16
Transfert de charges exceptionnelles	0,00
Charges	- 8 919,10
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0,00
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	- 8 484,10
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 435,00
Tableau Résultat exceptionnel	8 001,01

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	940 Heures	



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 18,69 € pour 2023.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2023, le volume horaire a été évalué à 940 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

FED IQ 072 0 00000 000096 Fédération de la SARTHE 2023 21/05/2024 16:32:42

CER

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme	204 500,50	190 957,60	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à	117,87	345,65	- Dons manuels	210 064,81	195 140,93
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme	2 613,02	1 568,53	- Mécénat	15 336,36	20 469,44
- Versements à un organisme central ou à	15 657,45	643,01	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0,00	0,00			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00	0,00			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00			
TOTAL DES EMPLOIS	222 888,84	193 514,79	TOTAL DES RESSOURCES	225 401,17	215 610,37
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	13 551,59	29 513,77	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	11 039,26	6 435,89
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	0,00	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	982,30
TOTAL	236 440,43	223 028,56	TOTAL	236 440,43	223 028,56
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0,00	982,30
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0,00	-982,30
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	1 200 374,33	1 066 677,86	- Bénévolat	761 785,69	667 232,64
- Réalisées à l'étranger	29 057,71	12 104,80	- Prestations en nature	4 671,60	5 826,88
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	25 414,46	33 589,50	- Dons en nature	658 719,71	575 065,38
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	170 330,49	135 752,73			
TOTAL	1 425 176,99	1 248 124,89	TOTAL	1 425 177,00	1 248 124,90

FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	47 289,41	24 211,53
(-) Utilisation	11 039,26	6 435,89
(+) Report	13 551,59	29 513,77
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	49 801,74	47 289,41

FED IQ 072 0 00000 000096	Fédération de la SARTHE		2023	21/05/2024 16:32:42
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	210 064,81	210 064,81	195 140,93	195 140,93
- Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00	0,00	0,00
- Mécénat	15 336,36	15 336,36	20 469,44	20 469,44
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	5 333,00		4 634,00	
2.2 Parrainage des entreprises	0,00		0,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	115 062,00		34 464,65	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	227 971,29		245 626,91	
3-SUBVENTIONS	151 710,62		190 575,65	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	34 632,24	11 039,26	26 158,22	6 435,89
TOTAL	760 110,32	236 440,43	717 069,80	222 046,26
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	577 255,59	204 500,50	486 020,06	190 957,60
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 335,00	117,87	2 870,00	345,65
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	4 439,18	2 613,02	8 537,77	1 568,53
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	26 600,00	15 657,45	3 500,00	643,01
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	10 578,25	0,00	10 920,05	0,00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	16 569,25	0,00	22 483,44	0,00
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	181 945,50	0,00	135 000,97	0,00
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	42 491,59	13 551,59	43 678,54	29 513,77
TOTAL	861 214,36	236 440,43	713 010,83	223 028,56
EXCEDENT OU DEFICIT	-101 104,04	0,00	4 058,97	-982,30

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	761 785,69	761 785,69	667 232,64	667 232,64
- Prestations en nature	4 671,60	4 671,60	5 826,88	5 826,88
- Dons en nature	658 719,71	658 719,71	575 065,38	575 065,38
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0,00		0,00	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	103 652,94		149 532,00	
- Dons en nature	252 751,54		293 813,07	
TOTAL	1 781 581,48	1 425 177,00	1 691 469,97	1 248 124,80
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	1 452 245,04	1 200 374,33	1 390 503,56	1 066 677,86
- Réalisées à l'étranger	42 569,61	29 067,71	20 078,25	12 104,80
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	37 232,25	25 414,46	55 714,94	33 589,50
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	249 534,58	170 330,49	225 173,21	135 752,73
TOTAL	1 781 581,48	1 425 176,99	1 691 469,96	1 248 124,89

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2023 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- ♦ Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- ♦ Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- ♦ Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,
- ♦ Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2022. Pour le détail des sommes utilisées en 2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2023 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2023 et non encore dépensées au 31/12/2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de 0,00 € sur 2023 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0,00€.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0,00€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2023 de la fédération s'élève ainsi à 0,00€, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.